Pru
part of M&G plc

Formulaire de demande de retrait régulier

BFr

Quelques remarques pour vous aider

Ce formulaire est divisé en plusieurs sections. Vous trouverez à la fin de chacune d'elles les **remarques** nécessaires pour vous aider à remplir chaque section.

Veuillez écrire en LETTRES MAJUSCULES ou cocher les cases requises avec de l'encre noire. Vos initiales doivent être ajoutées à toute modification – n'utilisez pas de liquide correcteur car cela rendra votre application invalide.

Section A – Renseignements

Numéro de l'obligation

Titulaire(s) de la police

Partie B – Informations

Veuillez lire les remarques suivantes avant de remplir ce formulaire.

a) Le montant minimum du paiement prévu de chaque encaissement, indépendamment de sa fréquence, est normalement de 112,50 €, 112,50 US$ ou 75 £.

b) Veuillez-vous adresser à votre conseiller financier avant de nous envoyer ce formulaire, si vous n'êtes pas sûr(e) du taux d'imposition de votre retrait.

Tout retrait est payé dans la devise des bénéfices de l'encaissement, à moins que vous ne demandiez une devise différente.

Remarque : lorsque vous demandez ou modifiez des retraits réguliers à partir de votre Obligation, le montant annuel demandé ne peut pas dépasser les limites suivantes :

- 7,5 % du montant que vous avez investi dans chacune des Polices de l'Obligation, ou
- 7,5 % de la valeur de chacune des Polices de l'Obligation à la date en question
- Les retraits seront effectués proportionnellement sur tous les fonds et, si vous avez effectué plus d'un investissement, proportionnellement à la valeur des unités de chacun d'eux.

Partie C – Renseignements sur l'encaissement

Veuillez consulter les **Conditions de votre contrat** pour obtenir plus d'informations sur les plafonds de retrait applicables à ce produit.

Veuillez faire en sorte que les retraits suivants soient effectués sur l'obligation mentionnée sur la première page :

a) _____ par an (veuillez préciser le montant et la devise) **OU**

b) _____ du total de mes/nos versements sur les polices de l'obligation **OU**

c) _____ de la valeur des polices de mon/notre obligation au moment du retrait **OU**

Date du premier D D M M Y Y Y Y retrait[1]

(Veuillez remarquer que cette date ne peut pas se situer dans les 30 jours après la création de votre obligation)

Fréquence des retraits Mensuelle ☐ Trimestrielle ☐ Semestrielle ☐ Annuelle ☐

Exemple : si vous souhaitez recevoir 1 000 £ par an, payables trimestriellement, vous devez demander à recevoir 1 000 £ chaque année et cocher la case « Tous les 3 mois ».

Cette instruction remplace-t-elle une instruction de retrait régulier déjà prévue dans la police ? Oui ☐ Non ☐

Le transfert électronique de fonds vers votre compte bancaire suite à des retraits réguliers fait partie de la politique de Prudential International. Tout paiement vers un compte qui n'est pas situé en Europe et dans une devise autre que l'Euro € et la livre £ du R-U sera réalisé par transfert télégraphique. [2, 3]

Si vous détenez un compte bancaire britannique et que vous résidez en dehors du Royaume-Uni, veuillez vérifier que votre banque peut accepter votre paiement.

Si vous avez demandé qu'un paiement soit effectué sur un compte autre que le compte source[4] ou un compte connu[5], nous vous contacterons directement pour une vérification supplémentaire. Veuillez indiquer ci-dessous vos coordonnées bancaires complètes.

Nom de la banque

Adresse

Code postal

Nom du détenteur du compte

Numéro du compte

Code guichet – –

IBAN

SWIFT-BIC

Remarques

1. Tout paiement régulier effectué sera habituellement versé sur votre compte dans les cinq jours ouvrables suivant la date que vous avez choisie.
2. Les paiements seront effectués uniquement sur un compte au nom du ou des assuré(s). Prudential International a besoin de documents permettant de vérifier que le compte est détenu au nom du ou des assuré(s). Cela peut se faire en présentant une copie d'un relevé bancaire pour le compte sur lequel les fonds doivent être envoyés. Nous aurons besoin d'une pièce d'identité à jour et d'une attestation de domicile de chaque assuré et de tout titulaire d'un compte joint afin de respecter toutes les obligations légales et réglementaires.

   Aucun paiement ne peut être effectué avant réception des documents permettant la vérification complète du Compte Bancaire.
3. Prudential International ne charge actuellement aucun frais pour les paiements réalisés par transfert télégraphique, mais peut le faire à l'avenir. De plus, les banques, y compris celle du bénéficiaire, peuvent prélever d'autres frais.
4. Un compte source est le compte vérifié à partir duquel votre ou vos investissements ont été effectués vers Prudential International.
5. Un compte connu est un compte sur lequel Prudential International a déjà effectué un paiement au cours des 12 derniers mois.

Section D – Autorisation – Le(s) titulaire(s) de la police

1. Je demande/nous demandons que la Société procède selon ce qui est précisé dans ce formulaire.
2. Je certifie/nous certifions :
   a) que l'Obligation m'appartient/nous appartient ;
   b) qu'aucune autre personne n'a le droit de contredire ou de restreindre mes/nos droits en rapport avec l'Obligation ;
   c) que j'ai/nous avons l'autorité nécessaire pour demander cette transaction

Nom

Signature

Date J J M M A A A A

Nom

Signature

Date J J M M A A A A

Nom

Signature

Date J J M M A A A A

Nom

Signature

Date J J M M A A A A

Adresse

Code postal

Avez-vous changé d'adresse ? Oui ☐ Non ☐

Avez-vous changé de pays de résidence fiscale ? Oui ☐ Non ☐

Si oui, veuillez indiquer le pays de votre nouvelle résidence fiscale et remplir notre formulaire d'auto-certification de résidence fiscale (INVF11804) :

www.prudential-international.com

Le siège social de Prudential International est situé en Irlande, à Fitzwilliam Court, Leeson Cl, Dublin 2, D02 TC95. Prudential International est un nom commercial de Prudential International Assurance plc, une compagnie d'assurance-vie menant ses activités depuis l'Irlande. Numéro d'immatriculation : 209956. Prudential International Assurance plc est agréée et réglementée par la Banque centrale d'Irlande. Prudential International fait partie du même groupe de sociétés que The Prudential Assurance Company Limited. The Prudential Assurance Company Limited et Prudential International sont respectivement des filiales directes et indirectes de M&G plc, une entreprise enregistrée au Royaume-Uni. The Prudential Assurance Company Limited n'est en aucune façon affiliée à Prudential Financial, Inc., une entreprise dont le siège principal se situe aux États-Unis, ou à Prudential plc, un groupe international enregistré au Royaume-Uni.

IPBF10240_French 05/2025_WEB